

Conseil communal de Gimel
Séance du mercredi 28 septembre 2011
à 20h15 au Foyer de la Grande Salle

Présidence : M. Simon Renaud, Président

Absents : Mme A. Fischer (exc.), S. Lecoultré (exc.), S.- E. Marineau (exc.), MM. L. Durussel (exc.), M. Jaccard (exc.), J.- L. Juillerat (exc.), P. Martin (exc.).

Le Président souhaite la bienvenue à Madame le Syndic, à Mesdames et Messieurs les Municipaux, à Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, au public et à la presse pour cette séance et remercie chacun du temps consacré aux affaires communales.

Il donne ensuite la parole aux scrutateurs pour l'appel.

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance.

L'ordre du jour proposé avec la convocation est le suivant :

1. Adoption du PV du 21 juin 2011
2. Adoption du PV de l'installation des autorités communales du 30 juin 2011
3. Assermentation d'une conseillère
4. Communications du bureau
5. Élection de la commission de gestion
6. Préavis No 4-2011 « détermination des compétences de la Municipalité pour la législature 2011-2016 » : nomination de la commission
7. Préavis No 5-2011 « Règlement sur les inhumations, les incinérations et le cimetière » : nomination de la commission
8. Présentation du projet de plan de quartier du Closez à l'Orbannaz, avec la participation des mandataires : Mme Elisabeth Montanet, urbaniste, M. Luc-Etienne Rossier, géomètre, M. Damien Morant du bureau Sabert et M. Florian Baeriswyl.
9. Informations de la Municipalité
10. Divers et propositions individuelles

Il n'y a aucune observation, ni proposition de modification de l'ordre du jour, le Président passe au point 1 de l'ordre du jour.

1. Adoption du PV du 21 juin 2011

Mise en discussion du procès-verbal de la séance du 21 juin 2011

S. Kursner relève :

- ⤴ p. 1, pt 2 de l'ordre du jour, c'est l'équipe motopompe de Gimel qui a obtenu le 2ème rang au concours pompier à Morges,
- ⤴ p. 9, pt 8 de l'ordre du jour, sur l'intervention de M. J.- M. Pasche, lire « les berges de la Saubrette ».

L. Guignard sur son intervention en p. 8, pt 9 de l'ordre du jour : il avait demandé que le panneau original soit remis en place.

Il n'y a pas d'autre observation. Le PV est accepté à l'unanimité.

2. Adoption du PV de la séance d'installation des autorités du 30 juin 2011

Mise en discussion du procès-verbal.

Il n'y a pas d'observation. Le PV est accepté à l'unanimité.

3. Assermentation d'une conseillère

Le Président invite Mme Sandra Varonier-Mischler à s'avancer et à prêter serment.

4. Communications du bureau

- ⤴ Le président lit la lettre écrite par M. Norbert Reymond, remerciant le Conseil communal pour la cérémonie de fin de législature et le cadeau reçu.
- ⤴ Il informe les membres du conseil que la préfecture organise une séance d'information sur le rôle des conseillers communaux. Les conseillères et conseillers intéressés peuvent passer s'inscrire auprès du secrétariat à la fin de la séance.
- ⤴ Il rappelle que les élections fédérales auront lieu le 23 octobre. Le dépouillement représente un travail important, les conseillères et conseillers qui veulent aider le bureau peuvent s'inscrire auprès du secrétaire à la fin de la séance.
- ⤴ Il remercie tous ceux qui ont contribué à l'organisation de la fête du 1^{er} août, ainsi que les commerçants et sociétés locales qui ont représenté Gimel, invité d'honneur à la fête du Raisin organisée par la commune de Féchy.
- ⤴ Il remercie le bureau ainsi que le comité de la société de Tir pour l'organisation du Tir du Conseil qui a eu lieu le 14 septembre.

5. Election de la commission de gestion

Election de la commission de gestion

Le Président donne la parole à l'assemblée.

A. Bussard propose MM. V. Frutiger, G. Renaud et J.- C. Tosoni

J.- M. Pasche propose MM. C. Pasche et F. Debenoville

J.- L. Bignens propose Mme S. Lecoultre

F. Félix propose M. D. Egli

L'élection a lieu au bulletin secret.

Dépouillement du scrutin :

Bulletins délivrés : 43

Bulletins rentrés : 43

Bulletins blancs : -

Bulletins nuls : -

Bulletins valables : 43

Majorité : 22

Sont élus

M. V. Frutiger par 37 voix

M. J.- C. Tosoni par 37 voix

M. G. Renaud par 34 voix

M. D. Egli par 29 voix

M. C. Pasche par 25 voix

Suppléants: Mme S. Lecoultre par 23 voix et M. F. Deboneville par 22 voix

6. Préavis No 4-2011 « détermination des compétences de la Municipalité pour la législature 2011-2016 »

Le préavis a été remis à la commission des finances.

7. Préavis No 5-2011 « Règlement sur les inhumations, les incinérations et le cimetière »

Le bureau a nommé la commission suivante : E. Marchese, P. Renaud, D. Egli, V. Theintz. Suppléants : R. Burnier et L. Durussel.

Il n'y a aucune observation.

8. Présentation du projet de plan de quartier du Closez à l'Orbannaz, avec la participation des mandataires : Mme Elisabeth Montanet, urbaniste, M. Luc-Etienne Rossier, géomètre, M. Damien Morant du bureau Sabert et M. Florian Baeriswyl.

Me Thérolaz, avocat à Lausanne en charge des aspects juridiques de ce projet est également présent.

La Municipalité présente un point de situation global sur le contexte historique et sur l'état d'avancement de ce projet parce qu'il devra à court ou moyen terme être soumis au Conseil communal pour une prise de position qui comprendra peut-être une demande de levée des oppositions.

Mme Chantal Dubugnon et Mme Elisabeth Montanet du bureau URBAPLAN à Lausanne présentent les grandes lignes de ce projet : en 2001 le Conseil d'Etat a accepté le Pdcorn¹ qui comprend cette zone d'env. 40'000 m² considérée comme prépondérante pour le développement de la commune et répondant parfaitement aux orientations du PDCn². Cette zone située entre la rue du Moulinet et la rue Billard est constituée d'env. 40 parcelles détenues par une trentaine de propriétaires. Le potentiel est estimé à env. 270 habitants. L'étude de faisabilité (aménagement du territoire et améliorations foncières) et la description des plans mis à l'enquête font l'objet d'une présentation. Mme Sylvie Judas a ensuite présenté le projet de circulation.

Le président passe la parole à l'assemblée.

F. Félix demande à quel rythme se construira le quartier.

Ch. Dubugnon explique que chaque propriétaire pourra entreprendre les travaux comme il l'entend.

P.- Y. Correvon demande une estimation sur la durée de la procédure

Me Thérolaz explique que c'est assez difficile à estimer, le Canton et la commission de classification doivent se prononcer ; ensuite la procédure peut prendre de 2 à 6 ans en fonction de la nature des oppositions et des voies de recours sollicitées.

Sur sollicitation de S. Judas, Me Thérolaz explique comment le syndicat constitué « Améliorations Foncières » (AF) réorganise les parcelles entre les propriétaires en fonction des vœux qu'ils expriment de manière à les rendre exploitables et constructibles.

L. Guignard demande quelques clarifications sur la circulation dans le quartier, il exprime sa réserve sur l'éventualité d'un trafic canalisé sur le centre du village.

S. Judas explique qu'il y a d'autres alternatives pour canaliser la circulation et rappelle qu'il ne s'agit là pour l'instant que d'une étude encore en cours d'élaboration.

9. Informations de la Municipalité

Ph. Rezzonico :

- ⤴ le nouveau camion arrivé à la déchetterie appartient au Triage forestier³. Il rappelle que le bois de feu peut être commandé directement auprès de M. François Martignier.
- ⤴ sur la forêt, la faiblesse de l'Euro contre le CHF a beaucoup affecté la vente du bois commercialisé à l'étranger ;
- ⤴ l'armée a mis du personnel (en cours de répétition) à disposition de la commune pour aider au nettoyage du bois de la Rosière et à une plantation de sapins de Noël.
- ⤴ il remercie les exposants et les sociétés locales qui ont représenté Gimel, invité d'honneur à la fête du Raisin à Féchy le 10 septembre ; Gimel y avait notamment présenté la forêt dans un stand préparé par M. François Martignier ;
- ⤴ en ce début de législature, il présentera avec le garde forestier les moyens utilisés dans l'exploitation des forêts de la commune. Une visite d'un chantier forestier est organisée le 22 octobre à l'attention des membres du conseil. Une invitation sera envoyée.

R. Houmard

- ⤴ une patrouille Protectas va circuler dans le village le soir dans les zones sensibles. Il s'agit d'un essai qui va durer quelques mois ;

1 Plan Directeur Communal

2 Plan Directeur Cantonal

3 Triage forestier intercommunal du Signal de Bougy, il réunit les communes de Féchy, Bougy-Villars, Allaman et Gimel. Il est principalement destiné au commerce de bois de feu.

- ⤴ l'abri de la Vernette sera démolli et remplacé par une structure en verre. L'éclairage sera modifié de manière à donner plus de lumière ;
- ⤴ suite aux manifestations organisées pour les jeunes le printemps dernier, un centre sera ouvert dès mi-décembre environ. Il sera installé dans l'un des deux portacabines. Deux animateurs ont été engagés en coordination avec les deux autres communes Aubonne et Etoy, l'un à 70%, l'autre à 40% (20% pour Gimel, 20% pour Aubonne et Etoy). Ils travaillent déjà sur les centres d' Aubonne et d'Etoy.
- ⤴ un projet de taxe « au sac » pour les déchets est en cours d'élaboration. La SADEC⁴ en étudie la mise en œuvre dans le périmètre des communes qui la constituent. Elle sera traitée en coordination avec le projet de nouvelle déchetterie.
- ⤴ le candidat qui devait reprendre le poste de M. Bersier s'est finalement désisté. Une nouvelle organisation du travail des employés communaux est à l'étude et la nécessité de pourvoir ce poste sera évaluée.

R. Lambercy

- ⤴ sur les transports scolaires, interpellée à plusieurs reprises, la Municipalité a contacté l'ASSAGIE⁵ pour remettre en place un service de bus l'après-midi à 15h15 entre Aubonne et Gimel permettant aux élèves de remonter. Ce service fonctionnera jusqu'à mi-décembre, date de l'entrée en vigueur du nouvel horaire du service Publicar. Quand au 2ème bus de 7h30 qui avait été supprimé, il a été remis en service,
- ⤴ l'importante offre de cours à Aubonne rend difficile une coordination des horaires et explique que la fin des cours soit échelonnée sur les après-midi de 14h00 à 16h00.

S. Judas :

- ⤴ les restrictions sur l'utilisation de l'eau restent maintenues, une nouvelle évaluation de la situation sera établie fin octobre ;
- ⤴ a discuté avec le voyer suite aux sensibilités exprimées lors de la présentation du projet d'aménagement du carrefour du bas du village présenté lors de la dernière séance. L'arrêt initialement prévu devant la fontaine où devait s'arrêter le bus (direction de Rolle) pourra être reconsidéré sans avoir à reprendre toute la procédure de mise à l'enquête.

10. Divers et propositions individuelles

A. Durussel salue l'ouverture du centre de jeunes qui complète bien le rôle de la patrouille de sécurité engagée et demande des informations additionnelles sur les horaires du centre d'accueil.

R. Houmard explique que les heures exactes d'ouverture restent à définir avec précision, elles seront fixées en fonction des besoins et tiendront compte de ce qui existe à Aubonne et à Etoy.

C. Messieux demande :

- ⤴ des éclaircissements sur la situation à la Fouly
- ⤴ des clarifications sur l'organisation du centre d'accueil des jeunes
- ⤴ qui prend en charge les travaux de l'abri de la Vernette

S. Judas

- ⤴ les travaux de terrassements observés à la Fouly se situent sur les territoires des communes d' Aubonne et de Montherod. Sur les affaires qui concernent la commune de Gimel, elle informe qu'un dernier délai a été fixé au 30 septembre au propriétaire des lieux pour le dépôt de la documentation en vue d'une régularisation de la situation ;
- ⤴ sur le centre de jeunes, elle précise que des heures d'ouverture fixes ont bien été fixées, des horaires plus étendus seront ensuite déterminés en fonction des besoins et de la fréquentation. Les animateurs engagés font partie d'un pool, leur activité se répartit sur les trois communes (avec Aubonne et Etoy). Le 70% est à la charge de la commune de Gimel ;
- ⤴ Les travaux envisagés à l'abri de la Vernette font suite aux nombreuses déprédations. La commune a pris contact avec la Sté Générale d'Affichage qui avait participé à la construction de cet abri et qui ne souhaite pas reconduire la collaboration avec la commune. Le nouvel abri qui comprendra des parties en plexiglas sera donc à la charge de la commune. Elle ajoute qu'elle-même et M. R. Houmard sont allés trouver les jeunes qui ont laissé entendre que le centre représentait une bonne alternative comme point de rencontre.

4 SADEC : Société Anonyme pour le traitement des Déchets de la Côte, elle regroupe 61 communes de la Côte et du pied du Jura.

5 ASSAGIE : Association intercommunale scolaire d'Aubonne-Gimel-Etoy

E. Marchese a appris qu'une société locale organisera une manifestation à la salle omnisports. Il demande quelle est la règle applicable puisqu'il avait été entendu qu'elle ne serait mise à disposition que de manifestations sportives.

S. Judas reconnaît qu'il avait effectivement été convenu de réserver la salle omnisports aux manifestations sportives, elle répond que la Municipalité est disposée à étendre ces autorisations à des manifestations qui ont un caractère régional et cantonal. Pour la manifestation en question, la banque Raiffeisen financera une partie des protections prévues pour en préserver l'infrastructure ; la nourriture en reste exclue.

P. Renaud rend la Municipalité attentive à la dangerosité de la traversée de la Grand'Rue, à la hauteur du Petit magasin essentiellement aux heures de pointe. De plus, il ajoute que le parcage sauvage à la rue Billard, notamment à la hauteur du stop vers chez Roger Delafontaine ainsi que vers la sortie des propriétés Debonneville et Renaud, altèrent fortement la visibilité pour les véhicules qui veulent quitter ce stop. Il aimerait que des mesures soient prises par la Municipalité pour signaler le danger et interdire le parcage à cet endroit. Il suggère que des mesures identiques à celles qui ont été prises à la rue du Fort soient appliquées à l'endroit qu'il a indiqué.

La Municipalité en prend note.

Chr. Debonneville demande si la construction d'un nouvel abribus est indispensable ;

S. Judas répond qu'après s'être renseignée auprès de plusieurs usagers, il a été estimé que cet abri répondait bien à un besoin.

L. Guignard

▲ remercie la Municipalité pour l'effort de transparence dans la communication observé en cette première séance de législature ;

▲ sur le bus de 15h15 annoncé par Mme R. Lambercy, il demande quand il sera mis en service ;

R. Lambercy répond qu'il sera opérationnel début octobre.

F. Félix demande si (et comment) les délégués de la commune à l'Assagie tiendront informés les membres du conseil communal ;

R. Lambercy répond qu'elle coordonnera l'information avec le conseiller L. Guignard ;

J.- C. Tosoni demande si l'éclairage prévu à la place de la Vernette est bien approprié

R. Houmard répond qu'il a été étudié en collaboration avec un bureau d'architecte qui a expliqué que davantage de lumière pourrait contribuer à déplacer les groupes qui s'y retrouvent la nuit.

J.- M. Renaud fait part de ses fortes réserves sur l'utilité de la patrouille engagée pour améliorer la situation à la place de la Vernette, il ajoute qu'il apprécie les travaux entrepris sur l'abribus, et il demande si des mesures plus appropriées peuvent être étudiées.

S. Judas répond qu'il est attendu une amélioration de la situation d'une part par l'ouverture du centre qui devrait déplacer ces jeunes et d'autre part par la construction du nouvel abri.

P. Renaud exprime sa réserve sur l'aspect dissuasif des patrouilles Protectas et demande si un compte-rendu est prévu

S. Judas rappelle que ces patrouilles ont un rôle préventif, non répressif. Quand aux comptes rendus, elle rappelle que cette question relève de la compétence de la Municipalité. Sur la base des premiers constats, une amélioration a été relevée.

A. Durussel regrette que l'horaire d'ouverture du centre de jeunes ne soit prévu que jusqu'en fin de journée. Si ce centre pouvait rester ouvert plus tard dans la soirée, il contribuerait à accueillir plus longtemps les jeunes qui reviendront sur la place de Vernette dès sa fermeture (à moins que l'offre de transport public ne soit étendue pour leur permettre d'aller ailleurs).

La parole n'est plus demandée.

Après le contre-appel, le Président lève la séance, il est 22h30

Le Président

Le secrétaire

Simon Renaud

François Marti